

REPARTITION FEMMES-HOMMES AU SEIN DES BINOMES CANDIDAT·E – SUPPLEANT·E DANS LE CADRE DES CANDIDATURES AUX LEGISLATIVES 2022¹

Dans le cadre des élections législatives françaises, la loi² incite à la parité entre le nombre de femmes et d'hommes au sein du nombre global des candidat·es investi·es par chaque parti politique, via une pénalité financière en cas de non-respect.

Toutes tendances politiques confondues, on remarque qu'entre les candidat·es au 1^{er} tour de 2017 et 2022, il y a un progrès de 2%. Les femmes représentaient 42% des candidat·es en 2017 ([graphique 7](#)) alors qu'elles sont 44% en 2022 ([graphique 8](#)). Une grande majorité des nuances politiques approchent voire respectent cette parité avec toutefois des écarts notables. En 2017, la nuance « Divers gauche » avait investi 30 % de femmes candidates et le « Parti radical de gauche » comptait 55% de femmes au sein de ses candidat·es ([graphique 9](#)). En 2022, la nuance « Divers extrême droite » a investi 18% de femmes contre 51% pour *la France Insoumise* et *l'Union des Démocrates et Indépendants* ([graphique 10](#)). On remarque le recul de deux nuances politiques sur l'objectif paritaire entre 2017 et 2022 : la nuance « Divers » comptait 39% de femmes en 2017 contre 29% en 2022, soit une baisse de 10 points, et *Les Républicains* investissaient 39% de femmes contre 36% en 2022 ([graphiques 9 et 10](#)). On constate que les chiffres évoluent assez peu entre les deux mandats, ce qui atteste globalement du fait que la pénalité financière joue son rôle mais pas suffisamment pour que la parité réelle soit atteinte.

Si l'on s'intéresse très souvent à la répartition femmes-hommes des candidat·es par parti, on regarde assez peu la répartition femmes-hommes au sein des binômes candidat·e et suppléant·e. Contrairement aux élections cantonales, la loi ne prévoit pas que les candidat·es aient un suppléant·e de sexe différent pour les élections législatives.

Entre 2017 et 2022, toutes tendances politiques confondues, le pourcentage de binômes mixtes, c'est-à-dire des binômes au sein desquels le ou la candidat·e et le ou la suppléant·e sont de sexe opposé·es, reste le même : 73%. L'écart entre les binômes masculins et féminins se réduit de 2% entre les deux mandats mais reste important avec un écart de 7 points : 10% de binômes féminins et 17% de binômes masculins ([graphiques 11 et 12](#)). Concernant l'ensemble des nuances politiques en 2022, elles dépassent toutes les 65% de binômes mixtes. La France Insoumise atteint les 93% de binômes mixtes. La nuance politique « écologiste » a investi seulement 66% de binômes mixtes mais connaît le pourcentage le plus élevé de binômes féminins : 25% ([graphique 1](#)). A l'inverse, l'extrême droite est celle qui investit le plus de binômes masculins : 23% ([graphique 2](#)). Au sein des 68% des binômes mixtes de l'extrême droite ([graphique 2](#)), les femmes sont dans 59% des cas les candidates et les hommes des suppléants dans 41% des cas ([graphique 3](#)). Au sein de ces binômes mixtes, c'est bien le plus souvent les hommes qui sont candidats et les femmes suppléantes comme c'est le cas pour les tendances suivantes : Centre, Divers gauche, droite, Alliance des gauches. Si l'on s'intéresse maintenant à la répartition femmes-hommes des suppléant·es tous types de binômes confondus ([graphique 5](#)), on constate que l'extrême droite possède le pourcentage le plus important d'hommes suppléants (63%), à mettre en lien avec sa faible représentation de binômes mixtes et sa sur-représentation des binômes

¹ **Précautions méthodologiques** : Pour plus de lisibilité, les nuances politiques ont été regroupées en 7 tendances politiques Extrême gauche/Alliance des gauches/Divers gauche/Centre/Majorité Présidentielle/Droite/Extrême droite. Il faut ainsi prendre en considération qu'à l'intérieur de ces tendances politiques, il y a des disparités entre nuances politiques, à l'exception de certaines tendances politiques qui ne sont constituées que d'une seule nuance politique. C'est notamment le cas pour la tendance « extrême gauche » qui est uniquement composée de la nuance « divers extrême gauche » et pour la tendance « majorité présidentielle » qui correspond exclusivement à la nuance « Ensemble ! ». En outre, les nuances « divers » et « régionaliste » n'ont pas été intégrées dans les données des 7 tendances politiques car elles ne sont pas « classables » sur l'échiquier politique droite/gauche/centre. Enfin, les tableaux et graphiques sont majoritairement exprimés en pourcentage (arrondis à l'unité), pour plus de lisibilité également. Les valeurs absolues sont cependant éclairantes puisque les « grands » partis qui investissent de nombreux et nombreuses candidat·es ont plus d'occasion d'investir des femmes que les « petits » partis. L'écart important en valeur absolue entre les hommes et les femmes investi·es par ces « grands » partis peut donc être davantage interprété comme une faible culture interne de l'égalité.

² Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000

masculins. A l'inverse, les suppléant·es de la France Insoumise sont pour 63% des femmes, ce qui est à mettre en lien avec son importante représentation des binômes féminins. Enfin, si on regarde la répartition femmes-hommes, candidat·es et suppléant·es confondus : exceptée l'alliance de gauches qui compte 56% de femmes contre 44% d'hommes, l'ensemble de tendances politiques ont un pourcentage plus élevé d'hommes que de femmes allant de 52% pour la majorité présidentielle à 57% pour la droite et l'extrême droite. Ce qui signifie que les hommes sont surreprésentés (et mécaniquement que l'on fait moins de place aux femmes) même pour les postes de suppléant·es, qui sont bénévoles et honorifiques³.

On remarque que tous types d'analyses confondues, la parité stricte n'est pas encore entièrement respectée même si on constate certains progrès. Le plus problématique est évidemment le manque de parité entre les candidat·es investi·es par un même parti politique.

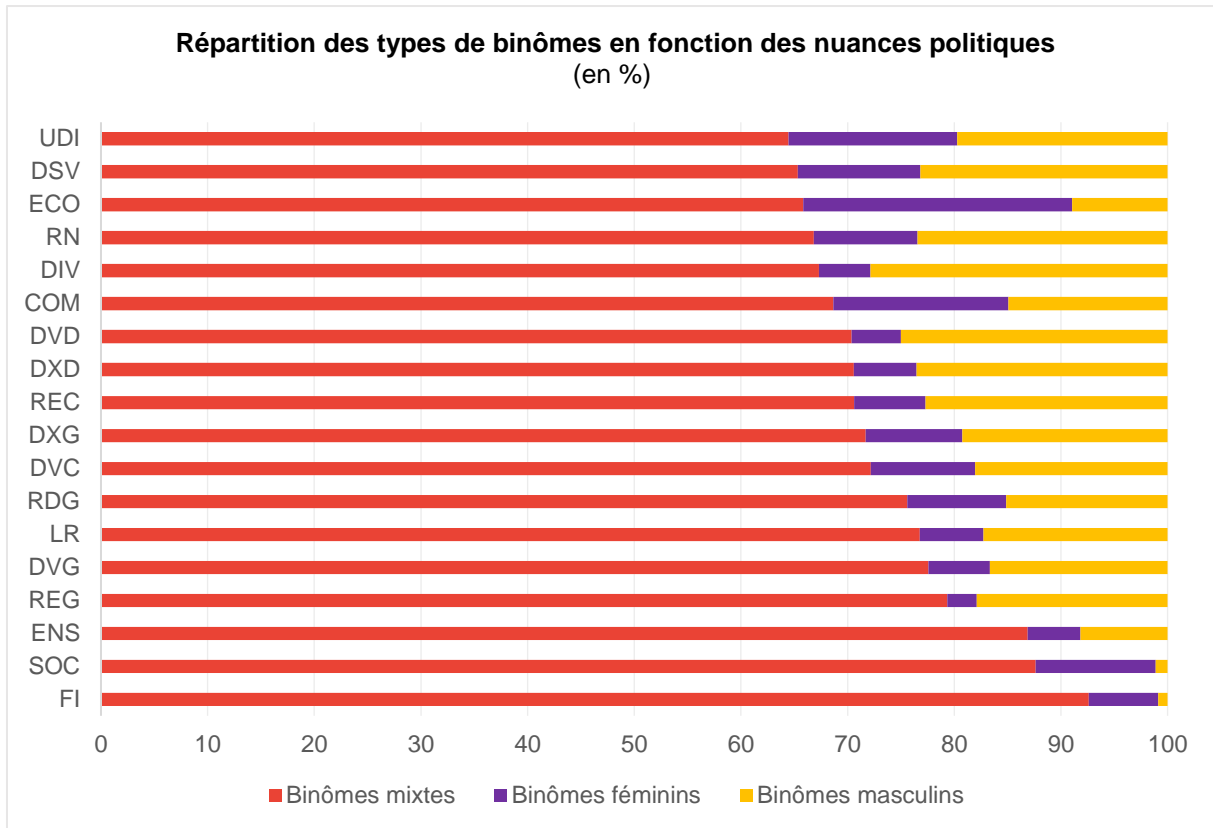
GRAPHIQUES⁴ :

1. Répartition des types de binômes selon les nuances politiques

| Nuances | Tendances | Binômes mixtes | Binômes féminins | Binômes masculins |
|--------------------------------------|--------------------------------|----------------|------------------|-------------------|
| Union des Démocrates et Indépendants | Centre | 64,47 | 15,79 | 19,74 |
| Droite souverainiste | Extrême droite | 65,34 | 11,48 | 23,19 |
| Ecologiste | Alliance des gauches | 65,84 | 25,23 | 8,94 |
| Rassemblement National | Extrême droite | 66,84 | 9,70 | 23,46 |
| Divers | / | 67,32 | 4,82 | 27,85 |
| Communiste | Alliance des gauches | 68,66 | 16,42 | 14,93 |
| Divers droite | Droite | 70,38 | 4,62 | 25,00 |
| Divers extrême droite | Extrême droite | 70,59 | 5,88 | 23,53 |
| Reconquête ! | Extrême droite | 70,60 | 6,72 | 22,69 |
| Divers extrême gauche | Extrême gauche | 71,69 | 9,07 | 19,25 |
| Divers centre | Centre | 72,16 | 9,79 | 18,04 |
| Parti radical de gauche | Divers gauche | 75,58 | 9,30 | 15,12 |
| Les Républicains | Droite | 76,77 | 5,97 | 17,26 |
| Divers gauche | Divers gauche | 77,58 | 5,76 | 16,67 |
| Régionaliste | / | 79,36 | 2,75 | 17,89 |
| Ensemble ! | Majorité présidentielle | 86,88 | 4,96 | 8,16 |
| Socialiste | Alliance des gauches | 87,64 | 11,24 | 1,12 |
| La France Insoumise | Alliance des gauches | 92,60 | 6,51 | 0,89 |

³ Article L0176 du Code électoral qui prévoit que les suppléant·es remplacent les député·es uniquement lorsque le siège du ou de la députée devient vacant pour cause de démission pour cumul des mandats, de décès, d'entrée au gouvernement, d'acceptation des fonctions de membre du Conseil constitutionnel ou de Défenseur des droits ou de prolongation au-delà du délai de six mois d'une mission temporaire confiée par le Gouvernement.

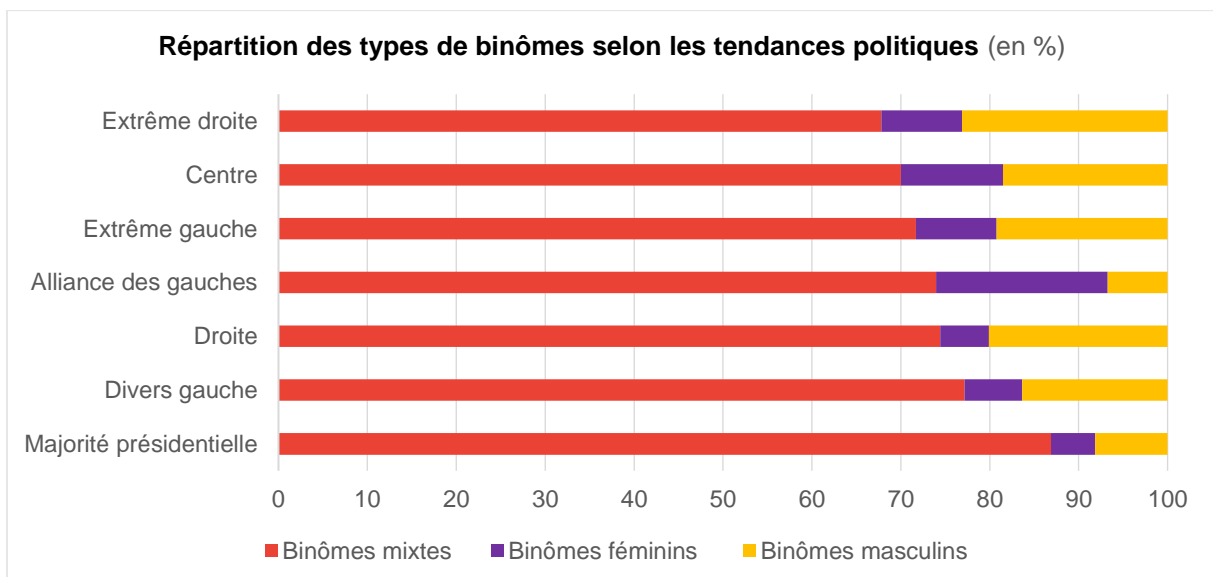
⁴ Source : Le Monde



Graphique 1

2. Répartition des types de binômes selon les tendances politiques

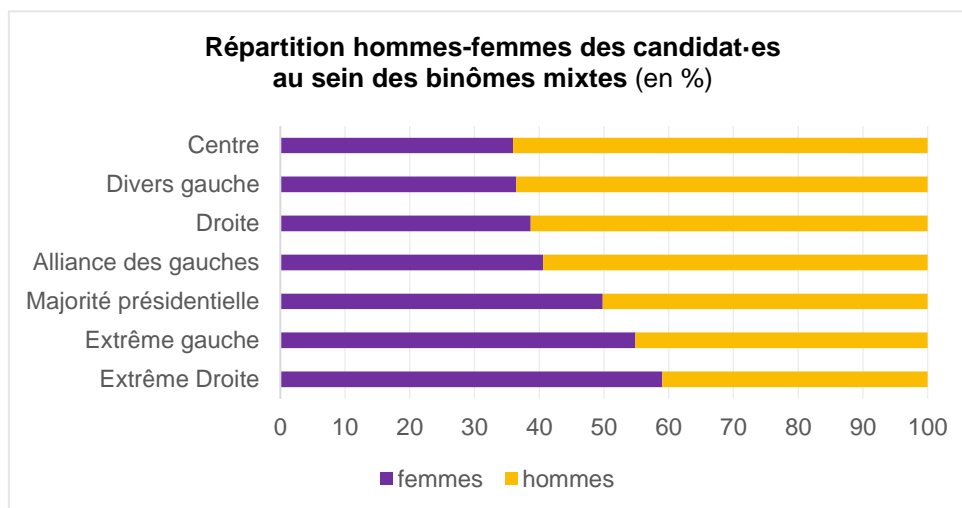
| | Binômes mixtes (en %) | Binômes féminins (en %) | Binômes masculins (en %) |
|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Alliance des gauches | 73,95 | 19,30 | 6,75 |
| Centre | 70,00 | 11,48 | 18,52 |
| Divers gauche | 77,16 | 6,49 | 16,35 |
| Droite | 74,44 | 5,48 | 20,08 |
| Extrême droite | 67,80 | 9,09 | 23,11 |
| Extrême gauche | 71,69 | 9,07 | 19,25 |
| Majorité présidentielle | 86,88 | 4,96 | 8,16 |



Graphique 2

3. Répartition femmes-hommes des candidat-es au sein des binômes mixtes

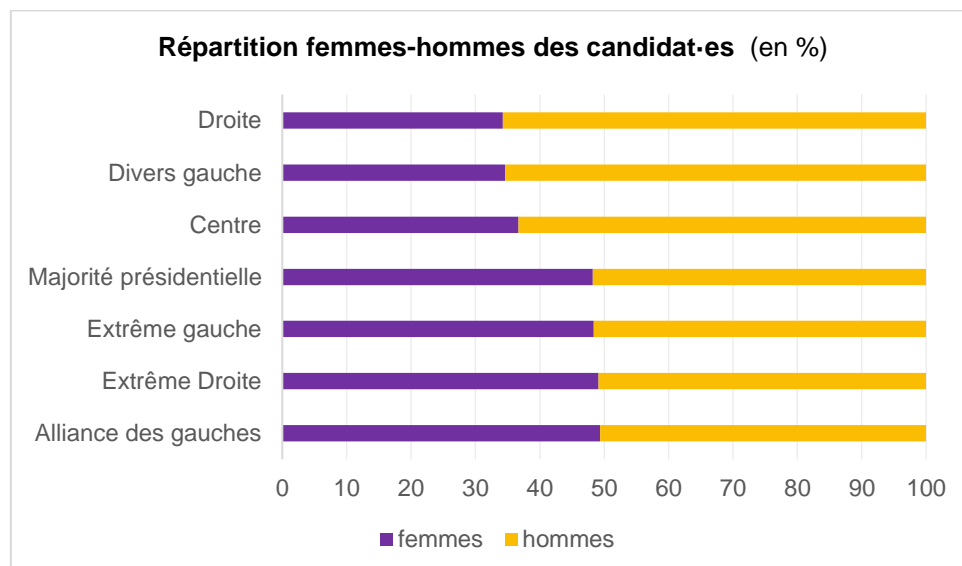
| | Femmes (en %) | Hommes (en %) |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Centre | 35,98 | 64,02 |
| Divers gauche | 36,45 | 63,55 |
| Droite | 38,68 | 61,32 |
| Alliance des gauches | 40,63 | 59,37 |
| Majorité présidentielle | 49,80 | 50,20 |
| Extrême gauche | 54,86 | 45,14 |
| Extrême Droite | 59,02 | 40,98 |



Graphique 3

4. Répartition femmes-hommes des candidat-es par tendance politique, tous types de binômes confondus (mixtes, féminins, masculins)

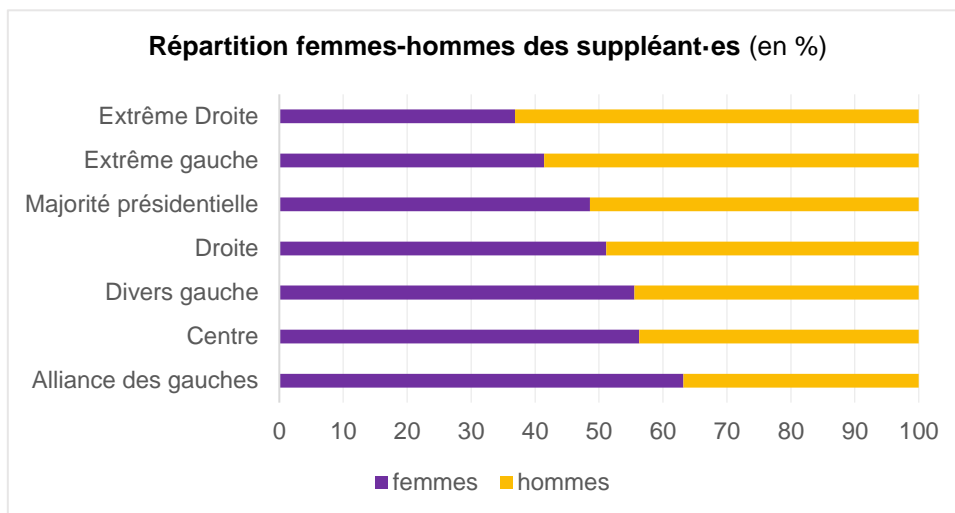
| | Femmes | Hommes |
|--------------------------------|--------|--------|
| Droite | 34,27 | 65,73 |
| Divers gauche | 34,62 | 65,38 |
| Centre | 36,67 | 63,33 |
| Majorité présidentielle | 48,23 | 51,77 |
| Extrême gauche | 48,40 | 51,60 |
| Extrême Droite | 49,10 | 50,90 |
| Alliance des gauches | 49,35 | 50,65 |



Graphique 4

5. Répartition femmes-hommes des suppléant-es par tendance politique, tous types de binômes confondus (mixtes, féminins, masculins)

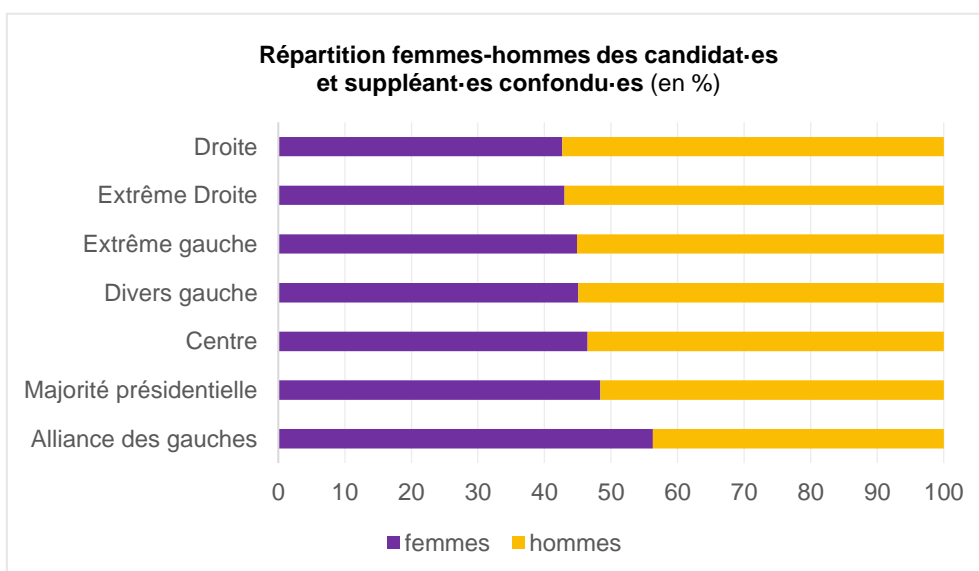
| | Femmes | Hommes |
|--------------------------------|--------|--------|
| Extrême Droite | 36,88 | 63,12 |
| Extrême gauche | 41,42 | 58,58 |
| Majorité présidentielle | 48,58 | 51,42 |
| Droite | 51,12 | 48,88 |
| Divers gauche | 55,53 | 44,47 |
| Centre | 56,30 | 43,70 |
| Alliance des gauches | 63,21 | 36,79 |



Graphique 5

6. Répartition femmes-hommes des candidat-es et suppléant-es confondue-s, par tendance politique

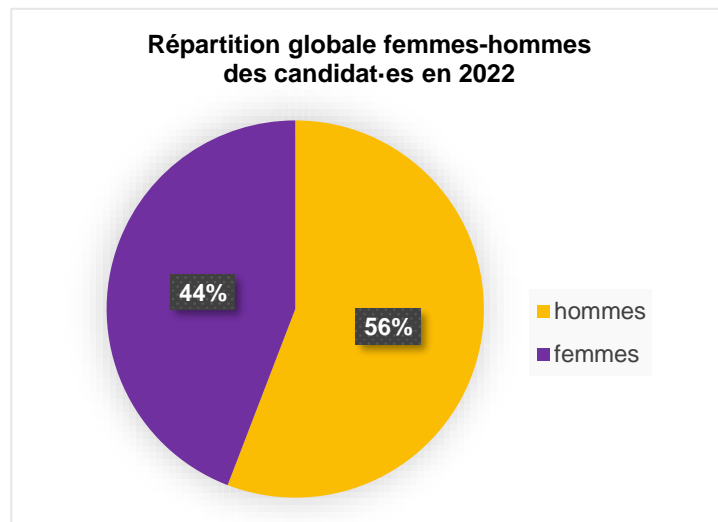
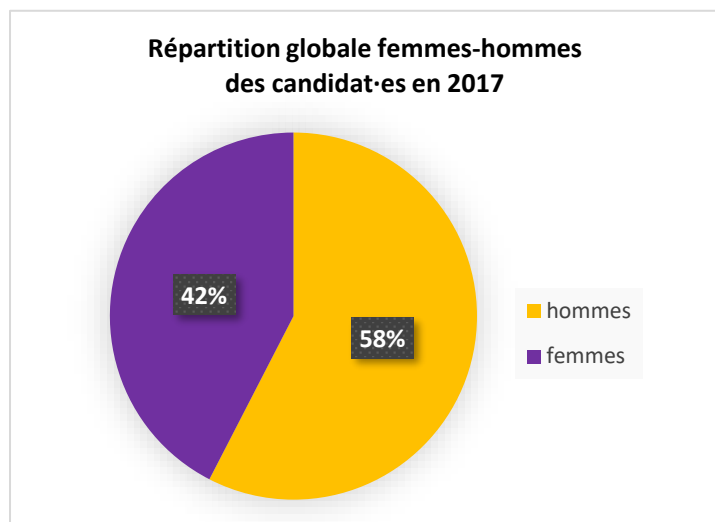
| | Femmes | Hommes |
|--------------------------------|--------|--------|
| Droite | 42,70 | 57,30 |
| Extrême Droite | 42,99 | 57,01 |
| Extrême gauche | 44,91 | 55,09 |
| Divers gauche | 45,07 | 54,93 |
| Centre | 46,48 | 53,52 |
| Majorité présidentielle | 48,40 | 51,60 |
| Alliance des gauches | 56,28 | 43,72 |



Graphique 6

7. Comparaison entre les mandats de 2017 et de 2022

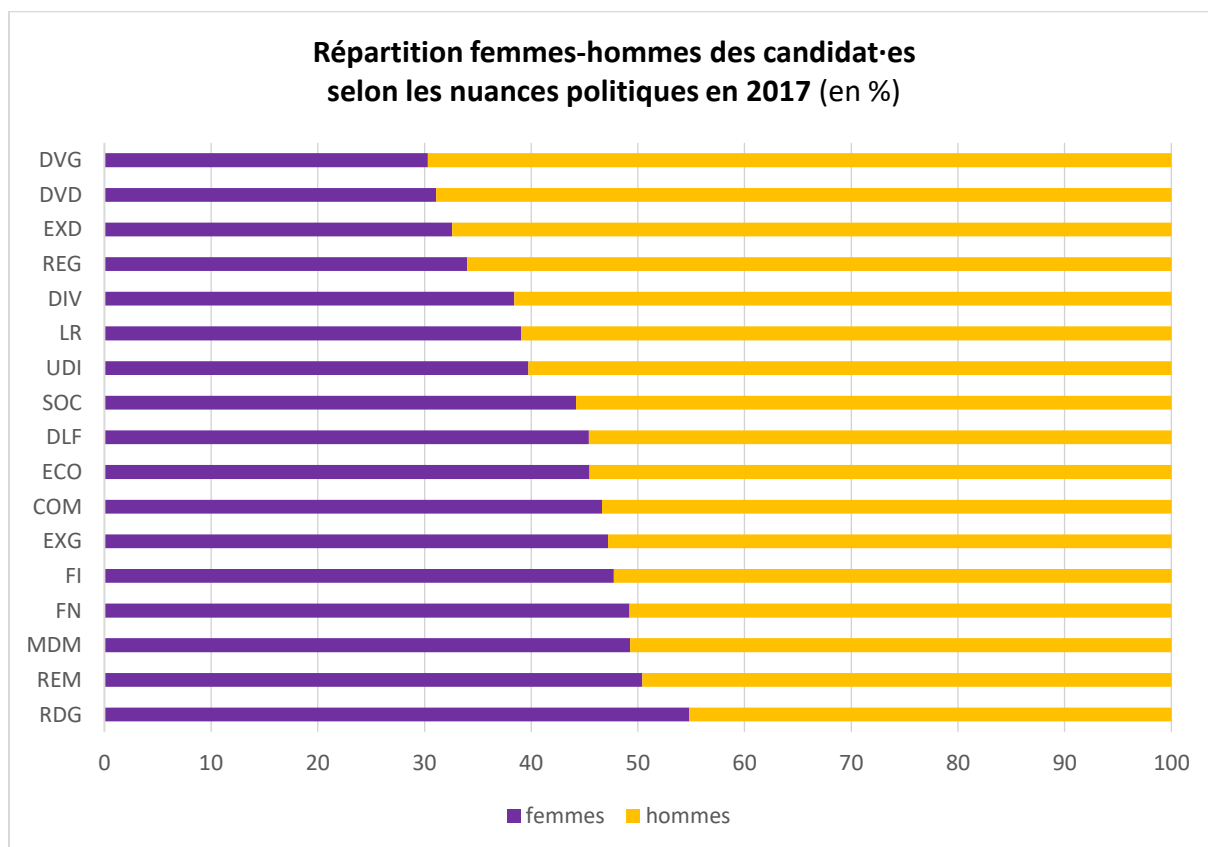
a) Répartition globale femmes-hommes des candidat-es toutes tendances politiques confondues



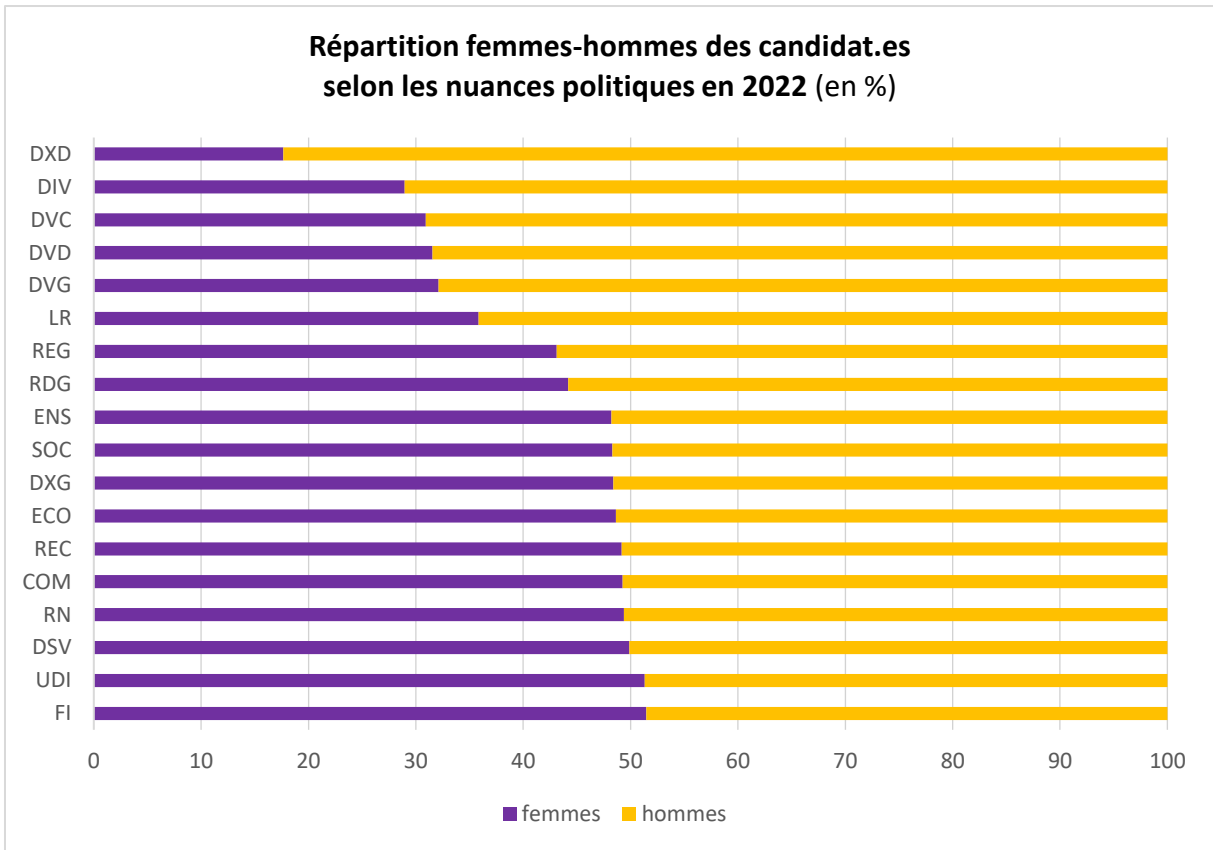
Graphique 7

Graphique 8

b) Répartition globale femmes-hommes des candidat-es selon les nuances politiques

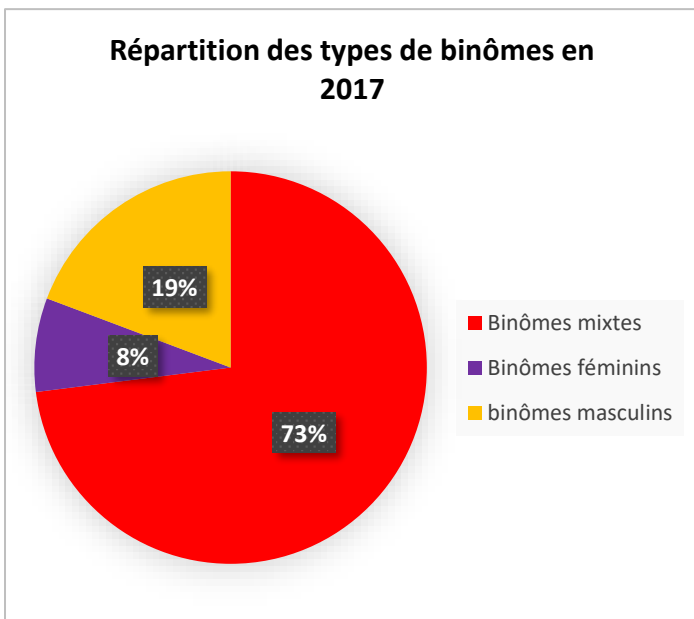


Graphique 9

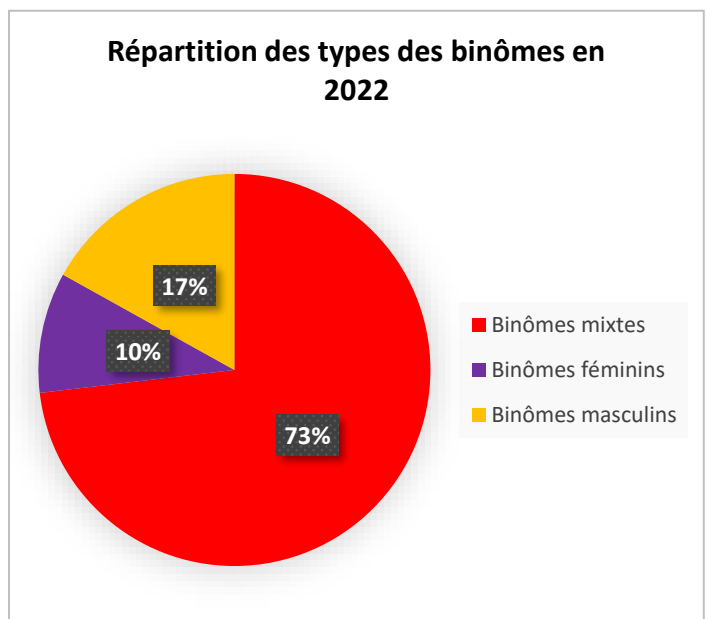


Graphique 10

c) Répartition des types de binômes toutes tendances politiques confondues

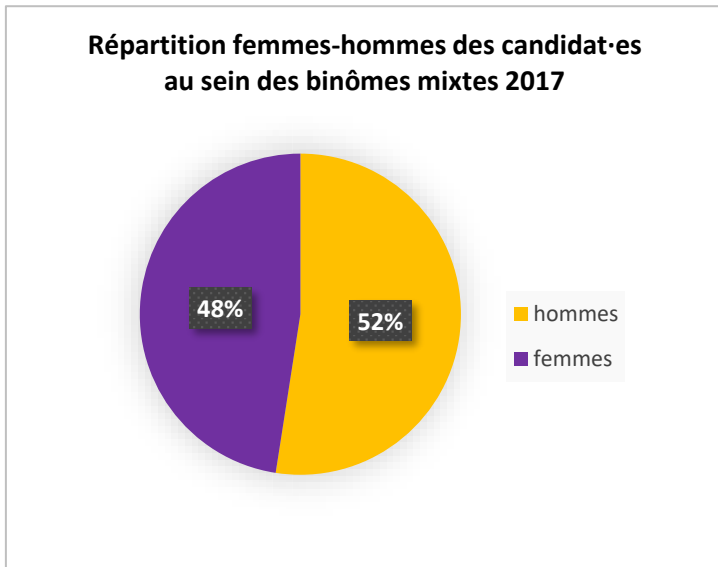


Graphique 11

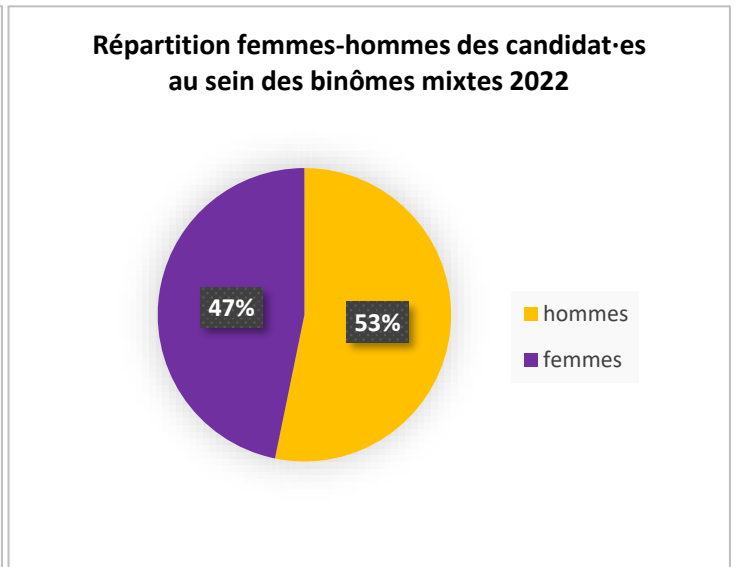


Graphique 12

d) Répartition femmes-hommes des candidat-es au sein des binômes mixtes, toutes tendances politiques confondues



Graphique 13



Graphique 14